



CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 26 JANVIER 2026

LISTE DES DELIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 24 novembre 2025 et du 15 décembre 2025
- 2 - Décisions municipales - Information du Conseil
- 3 - Communication au Conseil Municipal du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Bordeaux Métropole – Plan Vélo

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales

- 4 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2026
- 5 - Subventions aux associations - Année 2026
- 6 - Subvention à l'Association Nuisances 11/29
- 7 - Signature d'une autorisation de passage au profit du SDEEG – Parcelle AW 76 - 179 bis rue Frédéric Sévène

RAPPORTEUR Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée à la Petite Enfance

- 8 - Avis sur la création d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

- 9 - Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) en charge du Pôle Ville dynamique et attractive
- 10 - Création d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante

- 11 - Subvention Bourse T'AS DE L'IDÉE

RAPPORTEUR Mme BALLIGAND, Conseillère municipale déléguée en charge de l'éducation à l'environnement

- 12 - Convention avec le collège Henri Brisson



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 1 : Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 24 novembre 2025 et du 15 décembre 2025

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances publiques du 24 novembre 2025 et du 15 décembre 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026**

Le secrétaire de séance,

Charley GIRON



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 28/11/25	Passation d'un second avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de travaux d'installation d'une chaufferie biomasse au Stade Nautique Henri Deschamps afin de fixer contractuellement le coût total des marchés de travaux à 644 961,60 € HT, soit 773 953,92 € TTC que	Groupement : SAS ALTEREA AGENCE SO- Bordeaux (33)	François JESTIN



	<p>l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage à respecter et de prendre en compte les prestations supplémentaires (obligation de déposer un permis de construire modificatif), portant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, à :</p> <p>Forfait provisoire de rémunération : 42 033,00 € HT, soit 50 439,60 € TTC</p> <p>Avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération : - 1 141,62 € HT</p> <p>Avenant n° 2 : + 300,00 € HT</p> <p>Nouveau forfait définitif de rémunération : 41 191,38 € HT, soit 49 429,66 € TTC</p>	SARL INSOLITES ARCHITECTURES – Bordeaux (33)	
N° 2 28/11/25	<p>Souscription d'un crédit long terme multi index d'un montant de 2 000 000 € ayant pour objet le financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2025.</p> <p>Date de remboursement final : 15/12/2045</p> <p>Durée : 20 ans</p> <p>Type d'amortissement : trimestriel linéaire</p> <p>Frais de dossier : 2 000,00 €</p>	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL AQUITAINE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 3 01/12/25	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville à MM MERLIN et CHOLLET, (service juridique de la ville) dans le cadre de la requête n° 25092364 déposée devant le Tribunal du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.		Emmanuel SALLABERRY
N° 4 01/12/25	Signature d'une convention d'une durée maximale de 3 ans afin de louer des créneaux au stand de tir de Cenon pour mise à disposition aux agents de la Police Municipale de la Ville et ce, dans le cadre des formations d'entraînement au maniement des armes de catégorie B en dotation, au tarif de 0,25 € par cartouche tirée.	COMPAGNIE REPUBLICAINE DE SECURITE N° 14 – Cenon (33)	Emmanuel SALLABERRY



N° 5 02/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 08/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 ^{ème} Division, 9 ^{ème} Rang, N° 1 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme RIGOLENE – Mérignac (33)	Jeanne SALLET
N° 6 02/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 15/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 11 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MAUREY – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 7 02/12/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 10 ans à compter du 26/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 3 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. M'BAYE – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 8 02/12/25	Réalisation d'un contrat de prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 1 700 000,00 € pour le financement de la rénovation et l'extension du groupe scolaire Albert Camus. Ligne du Prêt : Prêt Cohésion Sociale Durée d'amortissement : 25 ans Périodicité des échéances : trimestrielle Index : Livret A Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6 % Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA Amortissement : prioritaire, simple révisabilité	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY

	<p>Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation</p> <p>Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</p> <p>Typologie Gissler : 1A</p> <p>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.</p>		
N° 9 02/12/25	<p>Réalisation d'un contrat de prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 1 300 000 € pour le financement de la rénovation de la crèche « îlot des Enfants ».</p> <p>Ligne du prêt : Prêt Transformation Ecologique</p> <p>Durée d'amortissement : 20 ans</p> <p>Périodicité des échéances : trimestrielle</p> <p>Index : Livret A</p> <p>Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 %</p> <p>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA</p> <p>Amortissement : prioritaire, simple révisabilité</p> <p>Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation</p> <p>Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</p> <p>Typologie Gissler : 1A</p> <p>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</p>	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 10 03/12/25	Abandon de la procédure d'appel d'offres pour le lot n° 3 « Fournitures de bois » en vue de la passation d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à		Emmanuel SALLABERRY

	<p>l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels, en la déclarant sans suite en raison de la présence d'erreurs dans les exigences techniques des prestations rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, et lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour ledit lot.</p>		
N° 11 03/12/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 28/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière ancien, Série 4, N° 67G d'une superficie totale de 2,61 m ² soit 0,87 x 3,00 m pour la somme de 2 424,69 € (soit 1 616,46 € pour la Ville et 808,23 € pour le CCAS).	Mmes EMBOLLA MBETI – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 12 05/12/25	Passation d'un accord-cadre à bons de commande concernant l'acquisition de mobiliers urbains emblématiques pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028.	Groupement : SARL PROVILLE (mandataire) – Beautiran (33) SARL MOBIPOSE (cotraitant) – Beautiran (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 13 05/12/25	A la suite de la demande d'indemnisation par la ville au titre de la garantie dommage ouvrage, acceptation de l'indemnité provisionnelle proposée d'un montant de 3 881,56 € HT pour les dommages relevés au mois de mai 2025 dans l'enceinte de la pataugeoire du stade nautique Henri Deschamps (caniveau périphérique et fond) et signature de la lettre d'acceptation approuvant le montant de celle-ci.	SOCIETE D'ASSURANCE MAF – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 14 08/12/25	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Trait(s) » le 09/01 pour les scolaires et le 10/01/2026 pour le tout public et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et	COMPAGNIE SCOM – Toulouse (31)	Vincent BESNARD



	<p>lumières du Dôme dès le 08/01/2026.</p> <p>Montant des prestations : 5 100,61 € TTC</p>		
N° 15 08/12/25	<p>Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Colchik » le 28/01 pour le tout public et le 29/01/2026 pour les scolaires et mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que du matériel son et lumières du Dôme.</p> <p>Montant des prestations : 2 156,20 € net de TVA</p>	ASSOCIATION CRIM – Mérignac (33)	Vincent BESNARD
N° 16 09/12/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 09/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 13, N° 3G d'une superficie totale de 3,87 m ² soit 1,29 x 3,00 m pour la somme de 3 595,23 € (soit 2 396,82 € pour la Ville et 1 198,41 € pour le CCAS).	M. ROYAL – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 17 10/12/25	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux transports routiers et urbains de personnes pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029.</p> <p>Montant maximum annuel : 250 000,00 € HT, soit 275 000,00 € TTC</p>	SARL ATLANTIC CARS – Martillac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 18 11/12/25	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande concernant l'acquisition de mobilier de bureau et de mobilier scolaire suivants pour une période ferme allant :</p> <p>- Pour le lot 1 – Mobilier de bureau : du 01/04/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029</p>	SARL RECTO VERSO 139 – Mérignac (33)	Emmanuel SALLABERRY



	<p>Montant annuel maximum : 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC</p> <p>- Pour le lot 2 – Mobiliers scolaires : du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029</p> <p>Montant annuel maximum : 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC</p>	SAS DENIS PAPIN COLLECTIVITES – Bressuire (79)	
N° 19 11/12/25	<p>Affermissement de la tranche optionnelle n° 1 dont l'objet porte sur les travaux à réaliser sur l'esplanade Peixotto, les allées Ouest et Est esplanade Peixotto, le chemin de l'âne, le giratoire du Pin et l'Allée de l'Ars pour les marchés :</p> <p>- N° 25/24-1 – VDR d'un montant de 586 965,85 € HT, soit 704 359,02 € TTC</p> <p>- N° 25/24-2 – Espaces verts d'un montant de 17 438,13 € HT, soit 20 925,75 € TTC</p>	<p>EUROVIA GIRONDE SAS – Mérignac (33)</p> <p>PINSON PAYSAGE MIDI PYRENEES SAS – La Brède (33)</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 20 12/12/25	<p>Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à la collecte, au transport et au traitement des déchets et bio-déchets pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 :</p> <p>- Lot 1 – Déchets verts Montant maximum annuel : 150 000,00 € HT, soit 180 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 2 – Déchets non dangereux Montant maximum annuel : 300 000,00 € HT, soit 360 000,00 € TTC</p>	<p>SASU TRANSPORTS BENNES SERVICES ENVIRONNEMENT - Paris (75)</p> <p>SAS AZURA RECYCLAGE – Bassens (33)</p>	Emmanuel SALLABERRY



	<p>- Lot 3 – Déchets dangereux Montant maximum annuel : 75 000,00 € HT, soit 90 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 5 – mégots de cigarettes Montant maximum annuel : 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC</p>	<p>SUEZ RV SUD OUEST SAS – Villenave d'Ornon (33)</p> <p>SAS KEENAT – Talence (33)</p>	
N° 21 15/12/25	<p>Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 1 619,77 € du 07 au 12/01/2026 dans le cadre de la programmation du spectacle « Trait(s) » au Dôme.</p>	<p>INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)</p>	Vincent BESNARD
N° 22 15/12/25	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande suivants relatifs à la prise en charge d'animaux errants ou morts et fourrière animale pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 :</p> <p>Lot 1 – Prise en charge d'animaux errants ou morts sur le territoire de la ville de Talence Montant maximum annuel : 20 000,00 € HT, soit 24 000,00 € TTC</p> <p>Lot 2 – Fourrière animale Montant maximum annuel : 25 000,00 € HT, soit 30 000,00 € TTC</p>	<p>SAS SACPA – Casteljaloux (47)</p>	François JESTIN
N° 23 15/12/25	<p>Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028 :</p> <p>- Lot 1 – Fournitures et outillages à main de plomberie</p>	<p>LEGALLAIS SAS –</p>	Emmanuel SALLABERRY

	<p>Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT, Soit 120 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 2 – Fournitures et outillages à main de maçonnerie Montant maximum annuel : 130 000,00 € HT, Soit 156 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 4 – Fournitures de bois d'ameublement Montant maximum annuel : 115 000,00 € HT, soit 138 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 5 – Fournitures d'acier Montant maximum annuel : 57 000,00 € HT, soit 68 400,00 € TTC</p> <p>- Lot 13 – Fournitures et outillages à main de soudure Montant maximum annuel : 20 000,00 € HT, soit 24 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 15 – Outils à main et pneumatiques pour mécanique automobile Montant maximum annuel : 40 000,00 € HT, soit 48 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 16 – Fournitures d'arrosage Montant maximum annuel : 150 000,00 € HT, soit 180 000,00 € TTC</p>	<p>Herouville Saint Clair (14)</p> <p>POUDENX CERVANTES SAS – Villenave d'Ornon (33)</p> <p>BAGNERES BOIS SAS – Cestas (33)</p> <p>SAS LA BROCANTE INDUSTRIELLE – Védène (84)</p> <p>SAS FOUSSIER – Allonnes (72)</p> <p>WURTH France SAS – Erstein (67)</p> <p>SAS SOMAIR GERVAT – L'Isle sur la Sorgue (84)</p>	
N° 24 15/12/25	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 15/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 5, N° 28G d'une superficie totale de 2,67 m ² soit 3,03 x 0,88 m pour la somme de 2 480,43 € (soit 1 653,62 € pour la Ville et 826,81 € pour le CCAS).	M. et Mme FOURNIER – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 25 16/12/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique d'une valeur de 2 247,78 € du 27 au 30/01/2026 dans le cadre de la	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	Vincent BESNARD



	programmation du spectacle « Colchik » au Dôme.	ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	
N° 26 16/12/25	<p>Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs aux prestations de signalétique pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, jusqu'au 31/12/2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 – Signalétique intérieure et extérieure sur panneaux et adhésifs Montant maximum annuel : 70 000,00 € HT, soit 84 000,00 € TTC - Lot 2 – Signalétique événementielle Montant maximum annuel : 20 000,00 € HT, soit 24 000,00 € TTC 	SARL PRO CONCEPT SIGNALETIQUE – Mios (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 27 16/12/25	<p>Passation d'un nouveau marché de maintenance de l'armoire de stockage robotisée du Centre Technique Municipal pour une durée allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2028.</p> <p>Montant de la dépense annuelle : 1 345,00 € HT, soit 1 614,00 € TTC</p>	SAS ELECTROCLASS – Bussy Saint Georges (77)	François JESTIN
N° 28 16/12/25	<p>Souscription d'un nouvel abonnement au progiciel de gestion de l'accompagnement aux demandeurs d'emploi pour une durée allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2028.</p> <p>Montant annuel maximum : 6 000,00 € TTC</p>	SAS ARCHE MC2 – Aix en Provence (13)	François JESTIN
N° 29 16/12/25	Passation d'un nouveau marché de maintenance du broyeur de déchets de la cuisine centrale pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, renouvelable	SARL ECP GROUP – Geneston (44)	François JESTIN



	<p>par tacite reconduction, trois fois un an, soit jusqu'au 31/12/2029.</p> <p>Montant de la dépense annuelle révisable : 666,00 € HT, soit 799,20 € TTC</p>		
N° 30 16/12/25	<p>Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet les prestations de nettoyage et de désinfection des évaporateurs des chambres froides et plafonds et de lessivage des plafonds de la cuisine centrale pour une durée allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Montant annuel maximum : 8 000,00 € HT, soit 9 600,00 € TTC</p>	SARL AM PRO SERVICES – Mérignac (33)	François JESTIN
N° 31 16/12/25	<p>Passation d'un nouveau marché d'entretien de la balayeuse Schmidt New 500/CS556 n° série 4610119 du service Voirie.</p> <p>Montant de la dépense : 3 720,00 € TTC (2 visites)</p>	SAS EASYVOIRIE – Montélimar (26)	François JESTIN
N° 32 16/12/25	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la collecte, au transport et au traitement des déchets et bio-déchets (lot 4 – Déchets alimentaires) pour une durée ferme allant de la notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029.</p> <p>Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT, soit 120 000,00 € TTC</p>	SAS ECOVALIM DEVELOPPEMENT – Marseille (13)	Emmanuel SALLABERRY
N° 33 16/12/25	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande suivants relatifs à l'acquisition de fournitures et matériels administratifs, scolaires et pédagogiques pour une durée d'exécution portant sur la période ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis</p>		Emmanuel SALLABERRY

	<p>renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 – Fournitures et matériels de bureau Montant maximum annuel : 135 000,00 € HT, soit 162 000,00 € TTC - Lot 3 – Fournitures et matériels scolaires Montant maximum annuel : 100 000,00 € HT, soit 120 000,00 € TTC - Lot 4 – Fournitures et matériels de loisirs créatifs Montant maximum annuel : 60 000,00 € HT, soit 72 000,00 € TTC - Lot 5 – Fournitures et matériels éducatifs Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT, soit 60 000,00 € TTC <p>Lors de sa réunion du 02/12/2025, la Commission d'appel d'offres a décidé d'abandonner la procédure pour les lots n° 2 – Tampons encreurs automatiques et encreurs et n° 6 – Jeux, et de mettre en œuvre un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables (les conditions initiales de l'accord-cadre n'étant pas substantiellement modifiées).</p>	<p>LACOSTE SAS – Le Thor (84)</p> <p>PAPETERIES PICHON SAS – Veauche (42)</p> <p>PAPETERIES PICHONS SAS – Veauche (42)</p> <p>LACOSTE SAS – Le Thor (84)</p>	
N° 34 17/12/25	<p>Signature d'une convention pour l'organisation d'ateliers de 20 séances de renforcement musculaire en 2026 dans le cadre du programme « Activités pour les agents » ainsi que tous les avenants subséquents.</p> <p>Montant de la prestation : 1 200,00 € TTC</p>	Mme VICENTE GONZALEZ – Pessac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 35 17/12/25	Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels pour une durée ferme allant		Emmanuel SALLABERRY

	<p>du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 8 – Fournitures de menuiserie PVC Montant maximum annuel : 127 000,00 € HT, soit 152 400,00 € TTC - Lot 9 – Fournitures d'appareillages électriques et outillages à main d'électricité Montant maximum annuel : 500 000,00 € HT, soit 600 000,00 € TTC - Lot 11 – Fournitures et outillages à main de peintures toutes surfaces Montant maximum annuel : 107 000,00 € HT, soit 128 400,00 € TTC - Lot 12 – Fournitures en caoutchouc Montant maximum annuel : 40 000,00 € HT, soit 48 000,00 € TTC 	<p>SUNCLEAR SA – Marcq en Baroeul (59)</p> <p>AUSCHITZKY SAS – Bruges (33)</p> <p>ZOLPAN SASU – Lyon (69)</p> <p>LEGALLAIS SAS – Herouville Saint Clair (14)</p>	
N° 36 17/12/25	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels (lot n° 10 – Fournitures d'appareillages d'éclairage public) pour une durée ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028.</p> <p>Montant maximum annuel : 500 000,00 € HT, soit 600 000,00 € TTC</p>	<p>SIGNIFY France SAS – Suresnes (92)</p>	Emmanuel SALLABERRY
N° 37 17/12/25	<p>Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 17/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière Ancien, Série 4, N° 81G d'une superficie totale de 3,99 m² soit 1,33 x 3,00 m pour la somme de 3 706,71 € (soit 2 471,14 € pour la Ville et 1 235,57 € pour le CCAS).</p>	<p>M. et Mme TUTIN – Talence (33)</p>	Jeanne SALLET



N° 38 18/12/25	Passation d'une convention en vue de mettre à disposition un local de stockage de la Maison des Solidarités sise 211 avenue de Thouars à Talence pour une durée d'un an renouvelable tacitement afin d'assurer notamment l'entretien du quartier sud du territoire.	ASSOCIATION REAGIR – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 39 19/12/25	Organisation d'un atelier d'initiation au « bullet journal » le 10/01/2026 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ». Montant de la prestation : 152,00 € TTC	SAS LE GOUT DU PAPIER – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 40 19/12/25	Passation d'une convention tripartite pour l'animation d'interventions dans le cadre de du quiz et de l'exposition « La laïcité, parlons en » du 08 au 10/12/2025 installée dans le CDI de l'établissement scolaire.	COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33) ASSOCIATION BOULEVARD DES POTES – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 41 19/12/25	Résiliation unilatérale de plein droit de l'accord-cadre n° 24-01-1 « Organisation de classes de mer 2024/2026 » à compter de la notification de la décision à la suite de la mise en liquidation judiciaire du prestataire sans période de maintien de l'activité et de l'absence de réponse de la SELAS MJE, Me Mathieu EHRHART, liquidateur judiciaire mis en demeure de se prononcer sur la poursuite de l'exécution de l'accord-cadre précité.	SARL PLANETE VACANCES – Traenhei (67)	François JESTIN
N° 42 19/12/25	Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à l'acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels pour une durée ferme allant de la notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction,		Emmanuel SALLABERRY

	<p>d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028.</p> <p>- Lot 6 – Fournitures, consommables et outillages à main de quincaillerie Montant maximum annuel : 90 000,00 € HT, soit 108 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 7 – Fournitures et outillages à main de serrurerie Montant maximum annuel : 102 000,00 € HT, soit 122 400,00 € TTC</p> <p>- Lot 14 – Outilages électroportatifs sur accumulateurs et filaires Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT, soit 60 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 17 – Outilages à main pour les espaces verts et terrains de sports Montant maximum annuel : 110 000,00 € HT, Soit 132 000,00 € TTC</p>	<p>SAS FOUSSIER – Allonnes (72)</p> <p>SAS FOUSSIER – Allonnes (72)</p> <p>LEGALLAIS SAS – Hérouville Saint Clair (14)</p> <p>SEE GUILLEBERT SAS – Ronchin (59)</p>	
N° 43 22/12/25	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande suivants pour la fourniture et l'installation d'aires de jeux pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029 :</p> <p>- 01 – Aires de jeux extérieurs pour enfants toutes tranches d'âges Montant maximum annuel : 800 000,00 € HT, soit 960 000,00 € TTC</p> <p>- 02 – Mobiliers de jeux extérieurs tous publics Montant maximum annuel : 150 000,00 € HT, soit 180 000,00 € TTC</p>	<p>Groupement :</p> <p>SARL POINT GREEN (mandataire) – Bayonne (64)</p> <p>SARL SONESDI (co-traitant) – Bruges (33)</p> <p>SASU ID VERDE – Martillac (33)</p>	Emmanuel SALLABERRY

N° 44 22/12/25	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de produits de traitement des eaux de piscine pour une période ferme allant du 01/01/2026 au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028. Montant annuel maximum : 70 000,00 € HT, soit 84 000,00 € TTC	SAS STOCKMEIER France – Cestas (33)	François JESTIN
N° 45 31/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 13/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 10 ^{ème} Rang, N° 15 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LALANNE – Pessac (33)	Jeanne SALLET
N° 46 31/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 20/11/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 20 ^{ème} Rang, N° 9 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. LOLOM – Cadaujac (33)	Jeanne SALLET
N° 47 31/12/25	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 29/10/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 5 ^{ème} Rang, N° 13 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MOSCHET – Villenave d'ORNON (33)	Jeanne SALLET
N° 48 02/01/26	Passation d'une convention pour l'organisation et l'animation d'ateliers de sensibilisation au goût et d'actions ludiques dans les écoles élémentaires de la ville en 2026 au sein des différents accueils	ASSOCIATION INTERFEL – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY

	périscolaires sur le temps de la pause méridienne.		
N° 49 02/01/26	Dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation de travaux de renforcement de la cage d'escalier de secours du Château Margaut afin de garantir la solidité de l'édifice. (mise en place de tirants visibles en façade et autres éléments de renfort à l'intérieur de la cage d'escalier de secours de l'aile Nord).		Emmanuel SALLABERRY
N° 50 05/01/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition du 10/02 au 14/03/2026 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 250,00 € TTC	Mme VANDEPUTTE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 51 05/01/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition du 31/03 au 02/05/2026 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 250,00 € TTC	M. HAVLICEK – Monségur (33)	Vincent BESNARD

Le conseil prend acte de ces décisions ».

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026

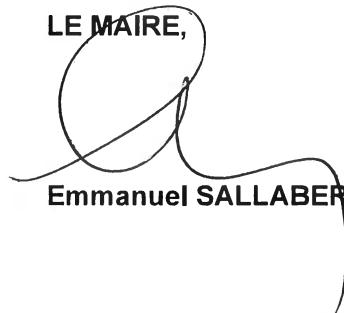
Le secrétaire de séance,

Charley GIRON




LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 3 : Communication au Conseil Municipal du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Bordeaux Métropole – Plan Vélo

Monsieur le Maire expose :

« Je vous informe que la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine a arrêté ses observations définitives sur la gestion du plan vélo de Bordeaux Métropole concernant les exercices 2019 et suivants.

Conformément à l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations a été communiqué par l'exécutif à son assemblée délibérante du 5 décembre 2025.



En date du 13/01/2026, ce document a été adressé à la commune et en application des dispositions de l'article L. 243-8 du même code, il convient de présenter ce rapport au plus proche conseil municipal pour faire l'objet d'un débat. »

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

Charley GIRON



LE MAIRE

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 4 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2026

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« En raison des incertitudes financières pesant sur les collectivités territoriales, le vote du budget primitif de la Ville est décalé à la séance du conseil municipal du mois d'avril.

Néanmoins, afin de permettre au CCAS de fonctionner dès ce mois de janvier, il vous est proposé de voter dès à présent la subvention de l'exercice 2026, à hauteur de 4 180 000 €, correspondant à la subvention versée en 2025 (4 100 000 €) augmentée du coût net de la reprise en régie de la gestion du centre social jusque-là assurée par la fondation Bagatelle.

La dépense sera imputée à l'article 65736212 / chapitre 65 du budget 2026. »

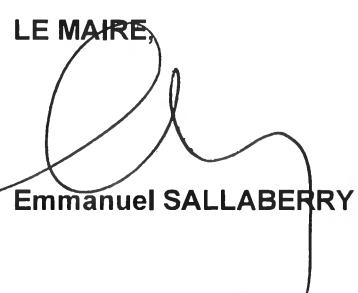
ADOpte PAR 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance,


Charley GIRON

LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE)

ABSENTES : Mme SALLET, Mme HELBIG

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 5 : Subventions aux associations - Année 2026

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Dans un contexte d'incertitude des conditions financières pesant sur les collectivités locales, la Ville fait le choix de maintenir pour 2026 le niveau de subventions pour l'ensemble des associations.

Je vous propose donc d'allouer, pour 2026, une subvention de fonctionnement à diverses associations figurant sur la liste ci-après. Cette allocation s'effectue dans la limite des crédits qui seront ouverts à cet effet au Budget Primitif.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.



ARTICLE 65748 – FONCTION 0201

Comité des Œuvres Sociales	180 000 €
----------------------------	-----------

ARTICLE 65748 – FONCTION 025

Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	650 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie Maroc Tunisie (FNACA)	400 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
Association Anciens Combattants Générations Aquitaine des Français Rapatriés d'Algérie (GENAFRA)	200 €
Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	500 €
Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
Association Chiens Guides Grand Sud-Ouest Aliénor-Bordeaux	400 €
Association Club pour Toujours Jeunes de Talence	400 €
Association Cycles & Manivelles	3 000 €
Association des Commerçants Coeur de Talence	2 000 €
Association des Commerçants Porte de Talence	990 €
Association des Commerçants Talence Bordeaux barrière de Pessac	3 000 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
Association Etu'Récup	3 000 €
Association Familiale de Talence	200 €
Association KaféTal	200 €
Association L'Abeille Talençaise	1 500 €
Association Laïque PRADO Service d'Aide aux Victimes	800 €
Association Latino-américaine Migrants et Amis (ALMA)	200 €
Association Le Girofard	500 €
Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
Association Les Clowns Stéthoscopes	500 €
Association Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme	320 €



Association Médiathèque des Malades des Hôpitaux de Bordeaux	160 €
Association Métro de Bordeaux	1 000 €
Association Notre Italie	1 000 €
Association Nouveaux Cycles	300 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux	120 €
Association pour la Prévention Routière – Délégation de la Gironde	80 €
Association Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	200 €
Association Voix Publiques	300 €
Comité de Quartier Caudérès Bertrand de Goth	500 €
Comité de Quartier Haut Brion	500 €
Comité de Quartier La Fauvette	500 €
Comité de Quartier La Médoquine	500 €
Comité de Quartier La Pléiade	1 400 €
Comité de Quartier La Taillade	500 €
Comité de Quartier Poste-Mairie	500 €
Fédération des Comités de Quartiers de Talence	500 €

ARTICLE 65748 – FONCTION 04

Association de Jumelage Talence Alcala de Henares	10 000 €
---	----------

ARTICLE 65748 – FONCTION 212

Amicale des Ecoles Laïques de Talence	800 €
Association Parents Elèves CAMUS élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves CAMUS maternelle *	40 €
Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves GAMBETTA maternelle *	50 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire *	110 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LASSEURRE élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves LASSEURRE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LAPIE élémentaire *	90 €



Association Parents Elèves LAPIE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves MICHELET élémentaire *	80 €
Association Parents Elèves MICHELET maternelle *	40 €
Association Parents Elèves JAURES maternelle *	30 €
Association Parents Elèves PICASSO maternelle *	20 €
Association Parents Elèves RAVEL élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves RAVEL maternelle *	20 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY maternelle *	30 €

* Pour les Associations de Parents d'Elèves, le principe étant d'attribuer une subvention de 10 € par classe, le montant total de la subvention allouée pour chaque école sera réparti entre les associations constituées.

ARTICLE 65748 – FONCTION 331

Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
Comité Talençais de l'Orgue de Notre Dame	3 500 €
Festival ODP	90 000 €
Groupe Image Talence	500 €
Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
Lyre Talençaise	2 500 €
Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
Orchestre Unisson ACME de Talence	300 €
Rock et Chanson	115 000 €
Société Arts Talence Aquitaine	2 000 €
Talence Événements	450 000 €

ARTICLE 65748 – FONCTION 40

ADEM	90 000 €
Association Sportive Anonymes du Campus	2 250 €
Association Sportive Campus Aïkido	600 €
Association Sportive Karaté Saint Genès	2 500 €
Association Sportive La Diagonale des Rêves	200 €
Association Sportive Sur les Chemins de Randonnée	100 €



Association Tangueando Bordeaux Talence	500 €
BEC Section Rugby	1 000 €
Football Club de Talence	30 000 €
Gradignan Talence Escrime	4 000 €
Union Sportive Talence Acrosport	11 000 €
Union Sportive Talence Aïkido	700 €
Union Sportive Talence Athlétisme	60 000 €
Union Sportive Talence Badminton	23 350 €
Union Sportive Talence Basket	15 000 €
Union Sportive Talence Boxe	16 000 €
Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
Union Sportive Talence Gymnastique	18 000 €
Union Sportive Talence Handball	7 500 €
Union Sportive Talence Judo	10 500 €
Union Sportive Talence Karaté	1 500 €
Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
Union Sportive Talence Plongée Le Nautile	2 000 €
Union Sportive Talence Tennis de Table	7 500 €
Union Sportive Talence Volley-ball	13 000 €
Union Sportive Talence Yoga	400 €
USEP G. LASSEUR	1 000 €

ARTICLE 65748 – FONCTION 421

Centre Ludiloisirs	360 000 €
--------------------	-----------

ARTICLE 65748 – FONCTION 4221

Centre Animation Jeunesse	446 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel de Talence	170 000 €



ARTICLE 65748 – FONCTION 901

Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
Talence Innovation Sud Développement	50 000 €

TOTAL GENERAL : 2 257 270 €

»

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

Sauf pour :

- Amicale Franco-Espagnole Talençaise
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT – Talence ensemble)
- Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence
33 VOIX POUR
7 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme GRESLARD-NEDELEC,
M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition /
M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
1 ABSTENTION (Mme BALLIGAND – Talence ensemble)
- Association Métro de Bordeaux
35 VOIX POUR
5 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY –
Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
1 ABSTENTION (Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en Transition)
- Comité de quartier Haut-Brion
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU – Talence ensemble)
- Comité de quartier La Fauvette
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. PENE – Talence ensemble)
- Comité de quartier Poste-Mairie
39 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON /
M. GARRIGUES – Talence en Transition)
- Fédération des Comités de Quartiers de Talence
38 VOIX POUR
3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU, Mme CHABBAT,
- Talence ensemble) / Mme BONORON)



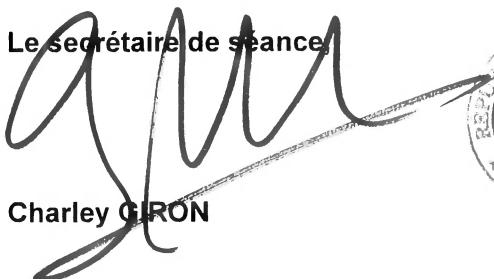
- Association de Jumelage Talence Alcala de Henares
 - 40 VOIX POUR
 - 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en Transition)
- Festival ODP
 - 39 VOIX POUR
 - 1 VOIX CONTRE (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
 - 1 ABSTENTION (Mme DE MARCO – Talence en Transition)
- Mémoire et Patrimoine de Talence
 - 39 VOIX POUR
 - 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT – Talence ensemble / Mme BONORON)
- Talence Evénements
 - 38 VOIX POUR
 - 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme CASTAGNERA, Mme CHABBAT – Talence ensemble / Mme RAMI – Talence en Transition)
- Football Club de Talence
 - 39 VOIX POUR
 - 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. CAZABONNE, M. ALOY – Talence ensemble)
- Union Sportive Talence Athlétisme
 - 40 VOIX POUR
 - 1 NE PREND PAS PAR AU VOTE (M. DELGADO – Talence ensemble)
- Union Sportive Talence Boxe
 - 40 VOIX POUR
 - 1 NE PREND PAS PAR AU VOTE (M. ERCHOUK – Talence ensemble)
- Union Sportive Talence Gymnastique
 - 40 VOIX POUR
 - 1 NE PREND PAS PAR AU VOTE (M. LAROSE – Talence ensemble)
- Union Sportive Talence Plongée Le Nautile
 - 40 VOIX POUR
 - 1 NE PREND PAS PAR AU VOTE (M. JESTIN – Talence ensemble)
- Union Sportive Talence Yoga
 - 40 VOIX POUR
 - 1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)



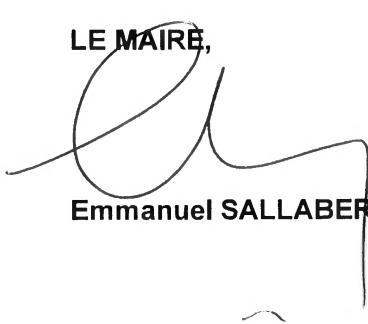
- Centre Ludiloisirs
38 VOIX POUR
3 NE PRENNENT PAS PAR AU VOTE (Mme CHABBAT, M. JEAN – Talence ensemble / M. BIMBOIRE – Talence en Transition)

- Centre Animation Jeunesse
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. FARGUES – Talence ensemble)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance : 
Charley GIRON


REPU**BLIQUE FRANCAISE**
VILLE
DE
TALENCE
Gironde
MAIRIE

LE MAIRE : 
Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 6 : Subvention à l'Association Nuisances 11/29

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous propose d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Association Nuisances 11/29.

Cette association a pour objectif la protection de la qualité de vie, de l'environnement et de la santé des populations exposées aux nuisances et aux risques liés à l'usage exponentiel de la piste 11/29 de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, ainsi que le développement de toute action visant à :

- améliorer l'information du public,
- objectiver les impacts environnementaux et sanitaires,
- favoriser la participation citoyenne,
- et contribuer au dialogue avec les institutions compétentes.

Les actions de l'association concernent principalement les communes exposées aux survols de la piste 11/29, et notamment la Ville TALENCE, dont plusieurs quartiers sont directement impactés par la modification substantielle de son exploitation ces 6 dernières années.

La subvention sollicitée pour l'année 2026 vise à soutenir :



- la poursuite des actions d'information et de sensibilisation,
- le financement d'analyses et d'expertises indépendantes,
- l'organisation de réunions publiques,
- les frais administratifs nécessaires au fonctionnement associatif.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande en autorisant le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Association Nuisances 11/29. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI,
Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY,
M. GARRIGUES - Talence en Transition / M. JOLIOT - Talence debout ! /
Mme QUELIER - Nouvel Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

Charley GIRON



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE), M. GARRIGUES (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 7 : Signature d'une autorisation de passage au profit du SDEEG – Parcelle AW 76 - 179 bis rue Frédéric Sévène

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux rue Frédéric Sévène, le SDEEG a sollicité l'autorisation de la Ville pour accéder et modifier certains ouvrages existants.

Pour ce faire, le syndicat demande l'autorisation de la ville pour modifier le raccordement au coffret électrique situé en limite de propriété de la parcelle AW 76 située 179 bis rue Frédéric Sévène et actuellement propriété de la Ville. Le raccordement s'effectuera depuis le poste de transformation situé au niveau de la résidence Copellia de l'autre côté de la rue.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver l'autorisation de passage au profit du SDEEG domicilié 12 rue Cardinal Richaud 33000 BORDEAUX concernant la parcelle AW 76 située 179 bis rue Frédéric Sévène à Talence,



- De bien vouloir m'autoriser à signer la convention de servitude et les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026**

Le secrétaire de séance,

Charley GIRON

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE), M. GARRIGUES (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 8 : Avis sur la création d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant

Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée à la Petite enfance, expose :

« La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi consacre la commune comme autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Conformément aux dispositions de l'article L2324-1 du Code de l'action sociale des familles, le projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant doit recueillir l'avis favorable de la commune. Celui-ci est rendu sur la base du recensement des besoins et de l'offre d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans.

Cet avis (ou le justificatif d'envoi de la demande, daté d'au moins quatre mois) constitue une pièce justificative du dossier de demande d'autorisation de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant déposée auprès du président du conseil départemental, conformément à l'article L2324-1 du Code de la santé publique.

Par courrier en date du 27 octobre 2025, la Ville de Talence a été sollicitée par le porteur de projet Panache Family pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 12 places, 5 jours par semaine, de 8 heures à 19 heures, pour des enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans qui sera situé au 1 rue Gutenberg à Talence. L'ouverture est programmée à compter du 1^{er} janvier 2027.



Le Service départemental de la PMI n'a formulé, à ce jour, aucune remarque quant à l'implantation choisie.

Au regard de la tension actuelle en matière de demande d'accueil du jeune enfant sur le territoire communal, l'implantation de ce gestionnaire privé s'inscrira en complémentarité avec l'offre existante.

Ceci étant exposé, je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à la demande de création d'une micro-crèche portée par Panache au 1 rue Gutenberg à Talence. »

ADOpte par 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Charley CIRON

REPUBLICQUE FRANCAISE
VILLE DE
TALENCE
Gironde
MAIRIE

LE MAIRE,
Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE), M. GARRIGUES (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 9 : Création d'un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) en charge du Pôle Ville dynamique et attractive

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 11 mars 2024, vous aviez autorisé la prolongation du poste d'un directeur général adjoint en charge du pôle Ville dynamique et attractive composé des directions suivantes : Ville économique et durable, Culture, Sports, Jeunesse et vie étudiante.

Afin d'éviter de devoir redélibérer à chaque réévaluation salariale et renouvellement de contrat dans le cas où le poste serait occupé par un agent contractuel, il est proposé de modifier cette délibération et de recréer le poste de DGA Ville dynamique et attractive sous un format générique.

Cette approche permettra de redéfinir les contours du poste, en cohérence avec les autres délibérations génériques présentées régulièrement au Conseil municipal, tout en supprimant la nécessité d'une mise à jour régulière.

Le poste de DGA Ville dynamique et attractive, ouvert à la strate démographique de Directeur Général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.343-1 du Code général de la fonction publique.

Rappel des principales missions :

- Assister le Directeur Général des Services,
- Conduire, animer et gérer les services rattachés au pôle Ville dynamique et attractive (Ville économique et durable, Culture, Sports, Jeunesse et vie étudiante).
- Etablir les orientations et les objectifs à court terme et moyen terme aux directions placées sous son autorité,
- Participer aux différentes instances municipales,
- Suivre les procédures budgétaires,
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle,
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre,
- Impulser et coordonner des projets stratégiques.

Périorodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire de la strate démographique de Directeur Général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ville dynamique et attractive contractuel à compter du 01/02/2026,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

Charley GIRAN



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE), M. GARRIGUES (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 10 : Création d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du Code général de la fonction publique.



MISSIONS PRINCIPALES :

Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien, de remise en état et en ordre des surfaces et locaux de la commune

- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées en utilisant les matériels adaptés
- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer les locaux, les surfaces, les plafonds
- Ranger et dépoussiérer le mobilier et les ordinateurs
- Laver les chaises et les tables, nettoyer les fauteuils
- Vider les poubelles et effectuer le tri sélectif
- Décaper et lustrer les sols (à déterminer en accord avec le service)
- Faire les vitres
- Nettoyer et désinfecter les toilettes
- Laver le linge le cas échéant (lavettes, franges...)

Entretenir le matériel utilisé

- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation
- Assurer la propreté du matériel utilisé
- Manipuler et porter des matériels et des machines
- Respecter les conditions d'utilisation des matériels et des produits
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)

Contrôler l'état de propreté des locaux

- Vérifier et garantir l'état de propreté des locaux
- Garantir la propreté des sanitaires
- Respecter la discréction requise lors des interventions dans les locaux occupés
- Déetecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler aux professionnels compétents

Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits

- Vérifier la quantité et la qualité des produits
- Réaliser les commandes et les transmettre au service



MISSIONS ANNEXES :

- Assurer un rôle d'alerte quant à la sécurité des locaux
- Réaliser des remises en état
- Signaler les dysfonctionnements éventuels
- Assurer des missions de renfort restauration sur le temps de repas dans les écoles

SPÉCIFICITÉS :

- Polyvalence sur les postes
- Remplacements inopinés

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/02/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'entretien des bâtiments communaux de catégorie C au sein de la direction enfance et vie éducative, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à compter du 01/02/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

Charley GIRON



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE), M. GARRIGUES (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 11 : Subvention Bourse T'AS DE L'IDÉE

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie étudiante, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fonds d'aide aux projets jeunes T'AS DE L'IDÉE (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 9 décembre 2025, il a été décidé de retenir le projet suivant :

1. Scrub

Le montant suivant a été attribué :

1- 600 € + 200 € coup de BOOST Culture

De plus, la somme de 2000€ au titre du coup de cœur annuel a été attribuée par le jury à l'association « Les Assonances » en soutien à la qualité des actions annuelles qu'elle porte.



Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2800 € à ces projets. »

Adopté par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026**

Le secrétaire de séance,
Charley GIRON

REPUBLIC FRANCAISE
VILLE
DE
TALENCE
Gironde
MAIRIE

LE MAIRE,
Emmanuel SALLABERRY

Three handwritten signatures are shown: one on the left for the secretary, one on the right for the mayor, and one in the center for the town hall. Between the first and third signatures is a circular official stamp of the town hall of Talence, Gironde, France. The stamp contains the text "REPUBLIC FRANCAISE", "VILLE DE TALENCE", "Gironde", and "MAIRIE" around a central emblem.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 20 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. CAZABONNE (procuration à M. SALLABERRY), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), Mme HELBIG (procuration à Mme SALLET), Mme LUDLOW (procuration à M. PENE), M. GARRIGUES (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur GIRON

N° 12 : Convention avec le collège Henri Brisson

Madame BALLIGAND, Conseillère municipale à l'Education à l'environnement, expose :

« La Ville de Talence s'engage en faveur de la transition écologique, sociale et paysagère à travers différentes actions et politiques publiques. L'Éducation au Développement Durable (EDD) constitue un levier essentiel pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux.

Le collège Henri Brisson de Talence a pris contact avec le service transition écologique et sociale afin de bénéficier d'un accompagnement de la Ville pour l'animation des éco-délégués, groupe composé d'une vingtaine d'élèves (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) autour du développement durable.

Dans ce cadre, il est proposé que le service transition écologique et sociale intervienne au sein de l'établissement à hauteur de deux séances par mois sur la pause méridienne de 13h à 14h. L'accompagnement proposé portera sur l'aide à la conduite de projets autour de la transition écologique et sociale et plus spécifiquement sur la place de la biodiversité au sein de l'établissement et les bonnes habitudes du quotidien.



Aussi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Henri Brisson ainsi que tout document afférent. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 27 janvier 2026**

Le secrétaire de séance,

Charley GIRON



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY